ISOMATE® OFM TT

ORIENTAL FRUIT MOTH PHEROMONE
BEHAVIORAL MATING DISRUPTION
SLOW-RELEASE GENERATOR

FOR USE ON STONE FRUITS AND POME FRUITS

AGRICULTURAL

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE:		
	Z-8-Dodecen-1-yl Acetate	88.54 %
	E-8-Dodecen-1-yl Acetate	5.68 %
	Z-8-Dodecen-1-ol	0.99 %

REGISTRATION NO. 31419 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: 200 dispenser units per package (each dispenser contains 503.65 mg of pheromone; total content of package is 100.73 grams of pheromone)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION
14615 NE 13th Court, Suite A
Vancouver, Washington 98685 USA
Telephone: 360-571-2247

ISOMATE® OFM TT

PHÉROMONE DE CONFUSION SEXUELLE POUR LE CONTRÔLE DE LA TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER
DIFFUSEUR (PRODUIT À DÉGAGEMENT LENT)

POUR UTILISATION SUR LES FRUITS A NOYAU ET LES FRUITS À PÉPINS

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:		
	Acétate de Z-8-Dodécène-1-yle	88.54 %
	Acétate de E-8-Dodécène-1-yle	5,68 %
	Z-8-Dodécène-1-ol	0,99 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 31419 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 200 diffuseurs par paquet (chaque diffuseur contient 503,65 mg de phéromone pour un total de 100,73 g de phéromone par paquet)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION
14615 NE 13th Court, Suite A
Vancouver, Washington 98685 USA
Téléphone: 360-571-2247

DIRECTIONS FOR USE

IT IS CRITICAL THAT **ISOMATE OFM TT** BE APPLIED AS DIRECTED.

Growers using this product must maintain careful records of damage within their orchard. Careful monitoring of adult populations is essential since the use of ISOMATE OFM TT is dramatically different from traditional broad-spectrum insecticides registered for oriental fruit moth control. Designing successful programs with ISOMATE OFM TT depends on ongoing discussion with IPM specialists, extension horticulturists and company representatives.

CROP: Peaches, nectarines, apricots, plums, prunes, cherries and other stone fruits; apples, pears, quince and other pome fruits.

PEST: Oriental fruit moth (*Grapholita molesta)* and lesser apple worm *(Grapholita prunivora)*.

RATE: For well managed orchards with a previous history of mating disruption, low population pressure and low economic damage from the targeted pests in the previous season, a minimum rate of 125 dispensers per hectare (50 dispensers per acre) may be used. On the outermost border of the mating disruption area (outermost rows and trees at ends of rows) the rate should be doubled to the equivalent of 250 dispensers per hectare (100 dispensers per acre). For orchards under organic production or where significant injury was experienced in the previous season, apply 250 dispensers per hectare (100 dispensers per acre) throughout the entire mating disruption area.

APPLICATION: Place dispensers in lateral branches as high as one can reach in the tree. Apply dispensers in a uniform manner across the field.

TIMING: Apply prior to moth emergence in the spring. For peaches that will be pruned after moth flight has begun, delay dispenser application until pruning has been completed in that block and then apply dispensers promptly. If this delayed application is practiced, it is very important that the dispensers be applied in a prompt manner before second generation flight begins. Supplementary applications of registered insecticides may be required to control the target pests. Best results are obtained with early application of ISOMATE OFM TT. This is a long season product and there is no risk of pheromone running out during the season of application.

NOTE: ISOMATE OFM TT reduces mating of target pests. Immigration of mated female moths of these species from adjacent external sources of infestation will reduce the level of control. Manage by:

a. Treatment of external sources of infestation with ISOMATE OFM TT.
b. Treatment of external sources of infestation with a registered insecticide.
c. Treatment of pheromone treated orchard with a registered insecticide.

Areawide application is most effective. Supplementary applications of registered insecticides are advised when ISOMATE OFM TT is used in orchards with high pest populations. All pests must be monitored so that timely intervention with registered insecticides is possible.

MODE D'EMPLOI

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE L'**ISOMATE OFM TT** SOIT APPLIQUÉ TEL QU'INDIQUÉ.

Le dépistage précis des populations adultes est essentiel puisque le mode d'utilisation de ISOMATE OFM TT est très différent du mode d'utilisation des insecticides conventionnels à large spectre homologué pour le contrôle de la tordeuse orientale du pêcher. La réussite du programme de lutte avec ISOMATE OFM TT dépend de la discussion continue avec les experts en lutte intégrée, les conseillers horticoles et les représentants des compagnies de produits antiparasitaires.

CULTURES: Pêches, nectarines, abricots, pruneaux, prunes, cerises et d'autres fruits à noyau; pommes, poires, coing et d'autres fruits à pépins.

PARASITE: Tordeuse orientale du pêcher *(Grapholita molesta)* et petit carpocapse de la pomme (*Grapholita prunivora*).

DOSE D'EMPLOI: Pour les vergers bien gérées ayant des antécédents de confusion sexuelle, de faible pression d'infestation et des dommages économiques faible causes par les ravageurs ciblés au cours de la saison précédente, un taux minimum de 125 diffuseurs par hectare (50 diffuseurs par acre) peut être utilisé. Sur la bordure extérieure de la zone de confusion sexuelle (rangées et arbres les plus extérieurs aux fins des rangées) le taux devrait être doublé pour atteindre l'équivalent de 250 diffuseurs par hectare (100 diffuseurs par acre). Pour les vergers sous production biologique ou lorsqu'il y avait des blessures graves au cours de la saison précédente, appliquer 250 diffuseurs par hectare (100 diffuseurs par acre) tout au long de la zone de confusion sexuelle.

APPLICATION: Placer les diffuseurs dans les branches latérales aussi hautes qu'on peut atteindre dans l'arbre. Appliquer les diffuseurs d'une manière uniforme à travers le champ.

PERIODE D'UTILISATION: Installer les diffuseurs avant l'émergence des papillons nocturnes au printemps. Pour les pêches qui seront élaguées après que le vol des papillons nocturne soit commencé, retarder l'application des diffuseurs jusqu'à ce que l'élagage soit complété dans ce bloc et ensuite appliquer rapidement les diffuseurs. Si cette application tardive est pratiquée il est très important que les diffuseurs soient appliqués d'une manière rapide avant le début du vol de la deuxième génération. Des applications supplémentaires d'insecticides homologués peuvent être nécessaires pour contrôler les ravageurs cibles. Les meilleurs résultats sont obtenus avec une application anticipée d'ISOMATE OFM TT. Il s'agit d'un produit de longue saison et il n'y a aucun risque d'épuiser la quantité de phéromone au cours de la saison d'application.

NOTE: ISOMATE OFM TT reduit l'accouplement des organismes nuisibles ciblés. La migration des papillons nocturnes femelles fécondées à partir des vergers adjacents réduira le niveau de contrôle. Contrôler par:

a. Traitement des sources extérieures d'infestation avec de ISOMATE OFM TT.
b. Traitement des sources extérieures d'infestation avec un insecticide homologué.
c. Traitement du verger traité avec la phéromone avec un insecticide homologué.

Il est plus efficace de traiter toute la zone. Des applications supplémentaires d'un insecticide homologué sont conseillées quand ISOMATE OFM TT est employé dans les vergers ayant de fortes populations de parasites. Tous les insectes nuisibles doivent être suivis de façon à ce que des insecticides homologués puissent être appliqués au moment opportun.

ISOMATE® is a registered Trademark of Pacific Biocontrol Corporation.

ISOMATE® est une marque déposée de "Pacific Biocontrol Corporation".

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Do not open foil envelopes until ready to use. Avoid contact with skin, eyes or clothing. When handling dispensers wear chemical-resistant gloves and eye protection. Wash hands with soap and water after use.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

FIRST AID:

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label, or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Treat symptomatically.

STORAGE AND DISPOSAL

To prevent contamination store this product away from food or feed.

Do not dispose of new or unused dispensers in or near streams or bodies of water.

STORAGE: Store unopened packages at temperature below 4°C in a dry location.

PRODUCT DISPOSAL: Unused material that cannot be used according to label instructions must be disposed of according to provincial requirements.

CONTAINER DISPOSAL: Dispose of empty dispensers and foil envelopes in accordance with provincial requirements.

GENERAL: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas ouvrir les enveloppes de feuille d'argent jusqu'au moment d'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pendant la manipulation du produit porter des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'utilisation du produit.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitemen.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Farder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas jeter les diffuseurs, utilisés ou non, dans ou près des étendues d'eau.

ENTREPOSAGE: Entreposer les paquets de diffuseurs non-ouverts à une température inférieure à 4°C dans un endroit sec.

ÉLIMINATION: Les diffuseurs inutilisés qui ne peuvent pas êtres appliqués selon le mode d'emploi doivent êtres éliminés selon la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES RÉCIPIENTS: Les diffuseurs usagés et les enveloppes de feuille d'argent doivent être éliminés conformément à la réglementation provinciale.

GÉNÉRAL: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.